



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 15 décembre 2022 (09h30)
Salle Etable-La lombardière**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| Membres titulaires | : 35 |
| En exercice | : 35 |
| Présents | : 23 |
| Votants | : 28 |
| Convocation et affichage | : 08/12/2022 |
| Président de séance | : Monsieur Simon PLENET |
| Secrétaire de séance | : Madame Laurence DUMAS |

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER.

Pouvoirs : Hugo BIOLLEY (pouvoir à Christian MASSOLA), Virginie BONNET-FERRAND (pouvoir à René SABATIER), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Laurent TORGUE (pouvoir à Richard MOLINA).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Damien BAYLE, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Olivier DE LAGARDE, Christian FOREL, Yves RULLIÈRE.

BC-2022-446 - RESSOURCES HUMAINES - RESSOURCES HUMAINES - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'HEBERGEMENT D'UN STAGIAIRE

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Dans le cadre des actions en faveur de la transition écologique, le souhait de travailler sur un projet alimentaire territorial a été très largement approuvé par les élus.

Il a été retenu de mobiliser une ressource complémentaire pour travailler sur l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) avec la finalisation d'un diagnostic partagé et l'élaboration d'un plan d'action ; la reconnaissance du PAT au plan national ouvrant droit au soutien financier de l'Etat pour ce type de dispositif.

Compte tenu de la mission à remplir, il est proposé de faire appel à un stagiaire de longue durée inscrit dans un cursus universitaire. C'est une solution peu coûteuse comparée à une prestation d'un bureau d'étude pour effectuer le même travail.

L'Université Nice Côte d'Azur propose une formation intitulée « Diplôme universitaire de chef de projet alimentation durable », parcours de formation professionnalisante s'appuyant sur l'expérience reconnue et réussie de la commune de Mouans-Sartoux.

Un étudiant de la promotion de cette année (qui débute en janvier 2023), salarié en recherche de reconversion, est intéressé par le projet proposé par Annonay Rhône Agglo. Étant donné son statut, l'EPCI n'aura pas à l'indemniser, mais n'étant pas du territoire, il sollicite la prise en charge de ses frais d'hébergement et de déplacement.

Il est donc proposé de répondre favorablement à cette demande, dans la limite d'un remboursement mensuel correspondant à l'indemnité d'un stagiaire rémunéré à temps complet, soit 591,51 euros.

VU la délibération du 9 juillet 2020 n°2020-168 par laquelle le Conseil communautaire a donné délégation au bureau communautaire,

VU l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement pour le stagiaire en charge de l'élaboration du projet alimentaire territorial,

PRECISE que le règlement se fera dans la limite d'un montant mensuel de 591,51 euros, sur la base d'un état de frais de déplacement et des justificatifs nécessaires au paiement desdits frais annexes,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération, et le **CHARGE** de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 15/12/22
Affiché le : 19/12/22
Transmis en sous-préfecture le : 19/12/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20221215-38320-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET